

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 NOVEMBRE 2009**

L'an deux mil neuf, le TRENTE Novembre à 20 heures 30, Le conseil municipal de la Commune de Dolmayrac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Novembre 2009.**

**En exercice : 15**  
**Présents : 14**  
**POUVOIR : 0**  
**Votants : 14**

**ETAIENT PRESENTS : Mr. Michel VAN BOSSTRAETEN Maire, Mr. Vincent LEGO 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, Mme Martine ROBA 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire, Mr. Bernard RABIN 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, Mr. Thierry LAPICOREE, Mme Delphine OLLIVON, Mr. Thierry BUTIN, Mme Nathalie MORALES, Mr. Jean-Pierre MAYER, Mr. Serge DOMENGET, Mme Laure CANTIN, Mme Laure ZAMO, Mr. Gilles GROSJEAN, Mr. Alain AUDEVAL.**

**ABSENT EXCUSE : Monsieur Philippe BERTRAND 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.**

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Approbation des procès verbaux des 16 octobre 2009 et 10 novembre 2009.
- 2 - Délégation du Conseil Municipal au maire.
- 3 - Indemnité du Maire.
- 4 - Indemnité des adjoints.
- 5 - Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor.
- 6 - Délibération pour l'autorisation de commercialisation de produits touristiques par l'OTV.
- 7 - Projet de l'OTV de valorisation du patrimoine de la CCV.
- 8 - Projet informatique école.
- 9 - projet école/bâtiments communaux.
- 10 - Lilas de la Tour : Aménagement du foyer rural en configuration Loto.
- 11 - Modification de l'article 4.1 des statuts du SDEE 47.
- 12 - Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.
- 13 - Affaires diverses.

## **PROCES-VERBAL DES SEANCES PRECEDENTES.**

*Approbation à l'unanimité des séances du conseil Municipal des 16 Octobre 2009 et 10 Novembre 2009.*

## **Délégation du Conseil Municipal au maire.**

Après la nomination de Monsieur VAN BOSSTRAETEN en qualité de Maire, suite à la démission de Monsieur Philippe BERTRAND, de ses fonctions de Maire, il est donné délégation au maire suite à cette nouvelle nomination en date du 10 Novembre 2009.

**Entendu les prérogatives délégatoires,**

**Le CONSEIL MUNICIPAL,  
APPROUVE à l'unanimité**

Les pouvoirs pouvant être délégués en tout ou partie par le conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat, suivant les termes des articles L 2121-29 - L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

## **VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE.**

**Le CONSEIL MUNICIPAL,  
DECIDE par  
10 voix POUR, et 4 ABSTENTIONS,**

De fixer l'indemnité à 26% du taux maximal de l'indice brut 1015, (45 390.71€ annuel), à compter du 10 novembre 2009, date à laquelle Monsieur le Maire a pris ses fonctions.,

## **VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE.**

**Le CONSEIL MUNICIPAL,  
DECIDE par :  
10 voix POUR et 4 ABSTENTIONS,**

De fixer l'indemnité à 6% à chaque adjoint, au taux maximal de l'indice brut 1015 du taux maximal de l'indice brut 1015, (45 390.71€ annuel), à compter du 10 novembre 2009 à :

- Mr. Philippe BERTRAND,
- Mr. Vincent LEGO,
- Mme Martine ROBA,
- Mr Bernard RABIN.

## **INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR.**

**Le CONSEIL MUNICIPAL,  
DECIDE à l'unanimité,**

De fixer à 100% le taux de l'indemnité de conseil, suivant les conditions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 à Monsieur Jean-Francois CHEVALIER, qui a pris ses fonctions de comptable du trésor au 1<sup>er</sup> Mai 2009 suite au départ de Monsieur Michel GRANSART.

## **O.T.V. : AUTORISATION DE COMMERCIALISATION de PRODUITS PAR L'OFFICE DE TOURISME DU VILLENEUVOIS.**

**Oui l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

- Autorise l'EPIC « Office de Tourisme du Villenenvois » à créer et commercialiser des produits et des prestations touristiques pour le compte de tiers sur la zone géographique de la commune, dans les conditions prévues par la loi 92-645 du 13 juillet 1992,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

## **PROJET DE L'OTV de VALORISATION du PATRIMOINE de la CCV.**

**Oui l'exposé de Monsieur le Maire,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
DECIDE à l'unanimité,**

- D'inscrire la commune dans le projet de l'OTV pour la réhabilitation, la consolidation et la restauration de l'étage de la Tour avec son accès et le choeur de l'église St Martin de Lamaurelle.

## **PARTICIPATION A LA CREATION D'UN AUDIO GUIDE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE à l'unanimité,**

- De donner son accord et son autorisation pour la participation à la création d'un audio guide, dans le cadre du projet de l'OTV de valorisation du patrimoine de la CCV, en lien avec le SMAVLOT.

## **PROJET INFORMATIQUE ECOLE.**

La configuration retenue en accord avec les maîtresses, l'association des parents d'élèves est la suivante :

- 12 postes élèves Netbook 11.6 pouces,
  - 2 postes enseignantes micro-ordinateurs 15 pouces,
- tous reliés par wifi d'une part à un disque central (NAS) et d'autre part à internet.
- 1 vidéo-projecteur dans chacune des deux classes,
  - 1 écran dans chaque classe,
  - 1 armoire de rechargement pour les ordinateurs.

Les devis reçus font apparaître la nécessité d'un investissement de 11 000€ à 16 000€ TTC.

Les devis n'étant pas tous arrivés, la décision permettant de concrétiser ce projet est reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

## **PROJET ECOLE / BATIMENTS COMMUNAUX.**

**Exposé de Mme ROBA :**

Une étude a été chiffrée pour :

- Coté cantine, cuisine,
- Bâtiment Mairie,

Sa réalisation est étroitement liée aux possibilités financières de la commune.

Des modifications peuvent encore être apportées.

Le choix étant de proposer un projet avant le 15 décembre afin de ne pas perdre une année supplémentaire, et des subventions.

Monsieur GROSJEAN dit que cela est un peu précipité.

Une réunion de travail est fixée le 14 décembre 2009 à 20 heures.

## **AMENAGEMENT DU FOYER RURAL par « Les Lilas de la Tour »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE à l'unanimité,**

La modification du mobilier de la petite salle par la fabrication de tables légères et plus étroites pour un montant de : 396,65€ TTC.

Que le règlement des matières premières sera effectué par la Mairie,

Que le matériel resterait propriété de la Commune.

**Mme ROBA demande :**

La possibilité de passer cet achat en investissement.

Le montant étant peu élevé cette possibilité sera demandée auprès de la trésorerie.

## **MODIFICATION de L'Article 4.1 DES STATUTS DU SDEE 47**

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE à l'unanimité,**

- D'approuver le projet de modification de l'article 4.1 des statuts du SDEE 47, qui représente 4 délégués titulaires supplémentaires, le nombre de membres du Comité passant de 52 à 56, en application de l'article L.5211-20-1 du CGCT;

Agen (33 728 habitants)	3 délégués titulaires	3 délégués suppléants
Villeneuve sur Lot (23 466 habitants)	2 délégués titulaires	2 délégués suppléants
Marmande (17 317 habitants)	2 délégués titulaires	2 délégués suppléants
Tonneins (9 141 habitants)	1 délégué titulaire	1 délégué suppléant
Fumel (5 285 habitants)	1 délégué titulaire	1 délégué suppléant.

## **RAPPORT ANNUEL sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT:**

Monsieur LEGO informe que la Communauté d'agglomération d'Agen souhaite prendre la compétence eau avec pour but la création d'un syndicat départemental.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**à l'unanimité,**

- DECIDE d'approuver le rapport annuel du service public de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2008.

## **AFFAIRES DIVERSES**

**1 - Monsieur RABIN représentera la Commune à la réunion de l'Amicale des Maires de France le 5 décembre 2009 et exposera ultérieurement le contenu de cette réunion. .**

**2 - Monsieur AUDEVAL informe que les entreprises qui devaient réaliser les travaux de l'église Saint Michel et des gouttières du foyer rural se sont désistées oralement, que le marché est confié à 2 entreprises nouvelles qui réaliseront les travaux dans les temps, ceci afin de pouvoir demander au Conseil Général la totalité des subventions qui ont été accordées pour la réalisation des travaux de 2009.**

**Aucune autre question n'étant posée,  
La séance est levée à 10 heures 45.**